

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt-deux.

Le 1^{er}Décembre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de Montlebon, sous la présidence de Monsieur Denis Leroux.

Date de convocation : 22/11/22

Date d'affichage : 22/11/22

Nombre de membres :

- en exercice : 128

- présents : 36

- votants : 50

Nombre de voix :

- en exercice : 385

- présents : 127

- procurations : 107

- **nombre total de voix exprimées : 234**

Etaient présents avec voix délibérative :

Aurélie BESCHET, Patrick BOISSENIN, Laure BOITEUX, Cédric BÔLE, Martial BOURNEL-BOSSON, David CHATELAIN, Anthony CUENOT, Kévin FADIN, Jean-Pierre FRIGO, Florian GAIFFE, Pascal GODIN, Suzanne GUERRIN, Lucienne HEMLER, François JACQUOT, Christophe JANIN, Raphaël KRUCIEN, Denis LEROUX, Régis LIGIER, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Thierry MOREL, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Roland PERROT, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Charles SCHELLE, Hervé SIMONIN, Pierre VAUFREY, Franck VILLEMAIN, François VILLIER.

Ont donné pouvoir :

Marie-Paule BRAND a donné procuration à Charles SCHELLE, Hervé CAGNON a donné pouvoir à Régis LIGIER, Jean-Noël CUENOT a donné procuration à Virgile MARGUET, Pascal DUFFNER a donné pouvoir à Denis LEROUX, Bénédicte HERARD a donné procuration à Florian GAIFFE, Bernard JACQUET a donné procuration à Cédric BÔLE, Christian MOREL a donné procuration à Roland MARTIN, Joëlle MOUGIN a donné procuration à Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT a donné procuration à Gilles ROBERT, Alexandre PANTEL a donné pouvoir à Boris LOICHOT, Manuela RAMBAUD a donné procuration à Roland PERROT, Marcelline VIPREY a donné pouvoir à Anthony CUENOT, Céline VUILLEMIN a donné pouvoir à Pascal ROUGNON, Christelle VUILLEMIN a donné procuration à Jean-Pierre FRIGO.

Madame Catherine ROGNON a été élue secrétaire.

Objet : 2022-46 : Ligne de trésorerie 2023

Plusieurs banques ont été sollicitées pour le renouvellement de la ligne de trésorerie :

	BANQUE POPULAIRE	CREDIT MUTUEL	CAISSE D'EPARGNE ligne interactive
Montant	350 000 €	Après examen de notre demande, le crédit mutuel n'est pas en mesure de donner une suite favorable à notre sollicitation, ils nous proposent une ligne de 60 000 €.	350 000 €
Durée	12 mois		12 mois
Euribor 3 mois	1.726% au 02/11/2022		1.401% au 18/11/2022
Marge	0.95%		0.69%
Taux effectif global (marge + Euribor 3 mois) *	2.676%		2.091%
Appel de fonds	minimum 15 000 €		pas de minimum
Remboursements	au gré de la collectivité		au gré de la collectivité
Frais de dossier	néant		néant
Commission d'engagement	0.160 % du montant soit 560 €		0.10% du montant soit 350 €
Commission de non utilisation	néant		0.05 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen soit 175 € si non utilisation sur la durée de la LTI

Le comité décide de retenir l'offre de la Caisse d'Epargne.

Opposition : 0

Abstention : 0

Approbation : 234 voix

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX


